

**Le 21 décembre 2018**

Cher Actionnaire,

## **Schroder International Selection Fund – Italian Equity**

Le conseil d'administration de Schroder International Selection Fund (la « Société ») a décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment Schroder International Selection Fund – Italian Equity (le « Compartiment ») à compter du 19 février 2019 (la « Date effective »).

La politique d'investissement du Compartiment sera modifiée pour supprimer une interdiction d'investissement dans les sociétés immobilières italiennes à la suite de l'adoption de la loi italienne de finances 2018, qui autorise désormais lesdits investissements pour les fonds éligibles au statut de « Piano Individuale di Risparmio a lungo termine » (Plan d'épargne individuel à long terme, PIR).

La politique d'investissement du Compartiment décrite dans le prospectus de la Société sera modifiée comme suit :

### **« Politique d'investissement**

Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs dans un portefeuille concentré (généralement moins de 50 entreprises) d'actions et de titres assimilés de sociétés italiennes, hors sociétés immobilières. Le Compartiment investit au moins 30 % de ces actifs (soit 21 % de ses actifs) dans des actions et des titres assimilés de sociétés italiennes non incluses dans l'indice FTSE MIB ou autres indices équivalents.<sup>1</sup>

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres émis par, ou acquis auprès de, la même société ou des sociétés appartenant au même groupe.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés dans le but de dégager des rendements financiers, de réduire le risque ou gérer ses actifs plus efficacement. Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire et détenir des liquidités. »

pour devenir :

### **« Politique d'investissement**

Le Compartiment investit au moins 70 % de ses actifs dans un portefeuille concentré (généralement moins de 50 entreprises) d'actions et de titres assimilés à des actions de sociétés italiennes. Le Compartiment investit au moins 30 % de ces actifs (soit 21 % de ses actifs) dans des actions et des titres assimilés à des actions de sociétés italiennes non incluses dans l'indice FTSE MIB ou autres indices équivalents.<sup>1</sup>

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des titres émis par, ou acquis auprès de, la même société ou des sociétés appartenant au même groupe.

---

<sup>1</sup> Un indice équivalent est considéré comme l'indice principal dans une autre juridiction que l'Italie, comme le FTSE 100 au Royaume-Uni, le DAX en Allemagne et le CAC 40 en France.

Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés afin de générer des plus-values, de réduire les risques ou à des fins de gestion plus efficace. Le Compartiment peut également investir dans des Instruments du marché monétaire et détenir des liquidités. »

Toutes les autres caractéristiques principales du compartiment, y compris son profil de risque, demeureront inchangées. Cette modification n'aura aucun impact sur le style ou la philosophie d'investissement du Compartiment. Une liste des codes ISIN des Catégories d'actions affectées par cette modification figure en annexe de la présente lettre.

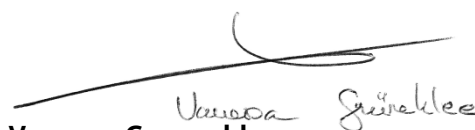
Nous espérons que vous opterez pour le maintien de votre investissement au sein du Compartiment après ces modifications. Cependant, si vous souhaitez demander le rachat de votre participation dans le Compartiment ou la convertir dans un autre compartiment de la Société avant la Date effective, vous pouvez le faire à tout moment jusqu'à l'heure de clôture des transactions le 18 février 2019. Schroder Investment Management (Europe) S.A. exécutera sans aucuns frais vos ordres de rachat ou de conversion conformément aux dispositions du prospectus de la Société. Toutefois, dans certains pays, les agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants locaux peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure de clôture des transactions locale qu'ils appliquent soit antérieure à celle susmentionnée. Nous vous recommandons, de ce fait, de vous renseigner auprès de ces intervenants afin de vous assurer que vos instructions parviennent à Schrodgers au Luxembourg avant l'heure de clôture des transactions le 18 février 2019.

Pour toute question ou information complémentaire concernant les produits Schrodgers, nous vous invitons à contacter votre bureau Schrodgers local, votre conseiller professionnel habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 212.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, nos plus cordiales salutations,



**Chris Burkhardt**  
Signataire autorisé



**Vanessa Grueneklee**  
Signataire autorisée

**Annexe**

Codes ISIN des catégories d'actions affectées par la modification

<b>Catégorie d'actions</b>	<b>Devise de la catégorie d'actions</b>	<b>Code ISIN</b>
A Capitalisation	EUR	LU0106238719
A1 Capitalisation	EUR	LU0133712025
B Capitalisation	EUR	LU0106239360
C Capitalisation	EUR	LU0106239527
I Capitalisation	EUR	LU0134339687
A1 Distribution AV	EUR	LU0067016716
B Distribution AV	EUR	LU0067017284